

Zeitschrift: Magazine / Musée national suisse
Herausgeber: Musée national suisse
Band: - (2022)
Heft: 1

Rubrik: Blog

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Blog.

Tout le savoir du Musée national suisse en un seul blog: découvrez des perles sélectionnées ici ou continuez à lire en ligne:
blog.nationalmuseum.ch

4



La forêt domaniale de Galm n'est pas habitée, mais elle est considérée comme une commune à part entière.

Une commune peuplée de chênes

Au sud-ouest de Morat, il y a une commune unique en toute la Suisse: elle est sans habitant mais peuplée de chênes, qui marquent les débuts du développement durable.

Dans les 257 hectares de forêt au sud-ouest de Morat, il n'y a pas âme qui vive. Et pourtant, cette forêt est une commune géographique à part entière. Son nom officiel est « Forêt domaniale du Galm ». Elle dispose de ses propres armoiries, sur lesquelles figure un chêne avec trois glands en dessous. La commune unique a été créée à la fin de la **République helvétique**, dans le contexte de la réorganisation territoriale de la Suisse. La Forêt du Galm, ou bien la partie centrale, est alors passée directement en possession du



À lire aussi:
Héros de l'Helvétisme

canton de Fribourg. Cependant, elle est bien plus qu'une simple bizarrerie administrative. Elle se distingue également par son histoire sylvicole marquée par les chênes qui caractérisent en partie le paysage de la forêt, ce qui est remarquable car naturellement, les hêtres dominent dans des forêts aussi denses. En effet, ils supportent mieux l'ombre que les chênes qui préfèrent donc souvent les surfaces dégagées. Leur présence majoritaire ne peut donc qu'être le fruit d'une intervention humaine. On la doit aux autorités de Berne et de Fribourg. En 1713, elles ordonnèrent à l'avoyer de Morat de défricher deux grandes surfaces forestières et d'y planter des chênes. Quelques chênes de cette époque sont toujours en place.

Tournant dans la sylviculture

La forêt était la ressource principale jusqu'à l'époque moderne. On sait qu'elle offrait nourriture, bois de chauffage et de construction, car elle continue de le faire un peu. En revanche, rares sont ceux qui savent que la forêt a également servi de pâturage. Ainsi, les paysans étaient autorisés à laisser paître leurs porcs dans la forêt. Ce droit accordé par les seigneurs était appelé «glandage». La littérature disponible n'éclaire guère sur les raisons de l'ordre donné en 1713. Nul ne sait s'il y avait à l'époque une pénurie de bois ou simplement la crainte de celle-ci. Dans tous les cas, les propriétaires de la forêt s'intéressaient surtout au bois de construction. Quelques décennies auparavant, la France avait également planté massivement des chênes. Jean-Baptiste Colbert, ministre du **Roi Soleil Louis XVI**, entendait s'en servir pour garantir l'approvisionnement en bois des forces navales. Enfin, la littérature montre que la sylviculture a connu un tournant dans toute l'Europe à l'époque, avec une réorientation massive en faveur d'une **production de bois** rationnelle. Cela concorde avec la parution du premier livre au monde consacré exclusivement à la sylviculture en 1713, la même année où l'ordre de planter des chênes fut donné à l'avoyer de Morat: *Sylvicultura oeconomica oder haußwirthliche Nachricht und Naturmäßige Anweisung zur wilden Baum-Zucht* de Hannß Carl von Carlowitz (1645–1714). Carlowitz est parfois considéré comme le père du développement durable. Ce n'est pas tout à fait correct, car il décrit des exemples où les forêts étaient déjà gérées dans un souci de durabilité. En revanche, il est vrai qu'il est le premier à avoir employé l'adjectif *nachhaltend* (« durable ») et le substantif « sustentation ». 1713 peut donc être considérée comme l'année de naissance des notions de développement durable et de durabilité – et les chênes qui caractérisent la Forêt du Galm datent de cette même époque.



À lire aussi:
**L'espionne
du Roi-Soleil**

5



À lire aussi:
**Le déboisement
dans la vallée
de Peccia**



L'article complet de **Guido Balmer**
sur le blog du Musée national suisse:
**Une commune sans habitant – mais
avec des chênes**